



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19/12/2023

COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR : UN ENJEU DE SOUVERAINTE ECONOMIQUE POURSUIVIT PAR LE DISPOSITIF DE FRANCE 2030

A l'occasion d'un événement dédié le 19 décembre 2023, Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Roland Lescure, ministre chargé de l'Industrie, Carole Grandjean, ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, ont rassemblé les 180 lauréats France 2030 du dispositif « Compétences et métiers d'avenir. L'occasion de rappeler la trajectoire de France 2030 à l'œuvre pour répondre aux besoins des filières. La dynamique collective de tous les acteurs, engagée depuis décembre 2021, s'accélère et projette les ambitions de France 2030 vers le futur, avec une saison 2 qui a resserré ses ambitions sur des secteurs en demande comme l'industrie, la cybersécurité, l'intelligence artificielle.

LE DISPOSITIF « COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR » : UNE AMBITION INEDITE ET COLLECTIVE POUR FORMER AUX COMPETENCES DE DEMAIN

La montée en compétence et la formation des jeunes et des salariés est l'un des premiers leviers de réussite de ces transitions. Elle permet d'accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir et globalement de renforcer le capital humain indispensable au fonctionnement de l'économie et des entreprises.

Dans le cadre de France 2030, doté de 2 milliards d'euros, l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » contribue de manière significative aux enjeux de réindustrialisation et de souveraineté de la France en identifiant et soutenant les projets de formation en phase avec les objectifs de France 2030 comme l'émergence de réacteurs nucléaires de petites tailles, l'hydrogène décarboné et les énergies renouvelables, la décarbonation de l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, la santé, les technologies numériques, le spatial, les fonds marins ou encore les contenus culturels et créatifs... Lancé en décembre 2021, ce dispositif est opéré pour le compte de l'État conjointement par l'Agence nationale de la recherche et la Banque des Territoires.

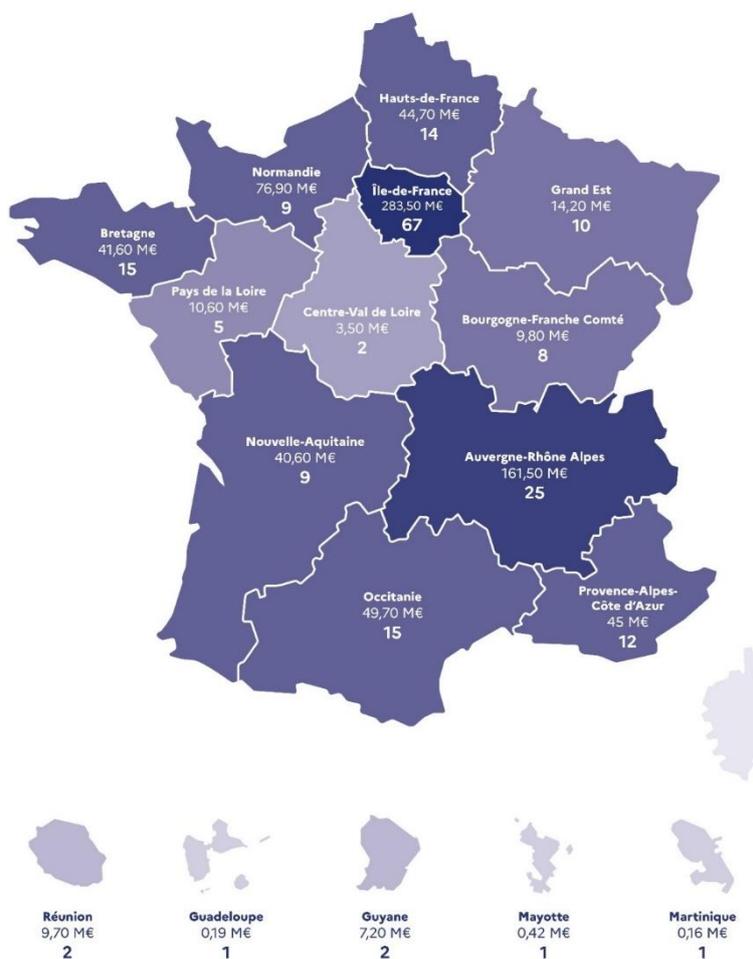
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR : DES IMPACTS CONCRETS

- Déjà 800 millions d'euros engagés sur la vague 1 du dispositif
- 59 diagnostics de formation financés
- 120 dispositifs de formations financés,
- 18 projets pour accélérer la transformation de la carte des formations des lycées professionnels, couvrant 17 Régions (ATCF)
- 34 000 nouvelles places de formations certifiantes et diplômantes ouvertes en 2022 et 2023

Grace à ces dispositifs, ce sont environ 400 000 personnes qui seront formées par an soit environ 3 millions de personnes d'ici 2030 toutes disciplines confondues et 1 million de personnes diplômées.

Retrouvez tous les chiffres dans le **dossier de presse** dédié via [ce lien](#) ainsi que le **catalogue des formations soutenues** par France 2030 via [ce lien](#).

Répartition géographique de l'ensemble des projets Compétences et Métiers d'Avenir - Saison 1 (Région du chef de file porteur du projet)



COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR : DES PROJETS CONCRETS DANS DES FILIERES STRATEGIQUES

France 2030 en soutien de la réforme des lycées professionnels

Les lycées professionnels font face à d'immenses défis. Ils accueillent des élèves aux profils hétérogènes et les préparent à l'exercice de métiers en constante évolution. La transformation de la carte des formations professionnelles menée par les Régions en lien avec les autorités académiques est un levier pour améliorer le taux d'insertion dans l'emploi des jeunes à leur sortie de lycées professionnels.

- 18 projets lauréats sélectionnés lors de la saison 1 de l'Appel à manifestation d'intérêt couvrant la France Métropole et certains territoires ultramarins
- Près de 7 M€ de financement de France 2030 pour un coût total des projets d'environ 12,7 M€

Exemple de projets lauréats :

Région Académique – Nouvelle-Aquitaine, soutenu à hauteur d'1,2 M€ a pour objectif d'impulser des transformations complémentaires de la carte des formations dans des filières éligibles de France 2030. Ont été retenues les formations courtes suivantes : MC Cybersécurité, CAP P Conducteur agent d'accueil en autobus et en autocar, FCIL Biomédicaments et Technicien spécialisé en électricité ferroviaire.

France 2030 renforce l'attractivité des filières scientifiques numériques

La maîtrise des technologies numériques souveraines et sûres constitue l'un des leviers essentiels de France 2030 et une opportunité pour la France de se positionner dans la course des grands enjeux numériques sur le plan international. Un effort inédit est déployé pour la montée en compétences et l'attractivité dans le domaine du quantique, l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

- 35 projets soutenus pour un montant de 221 millions d'euros

Exemple de projets lauréats :

QUANTEDU-France – Auvergne-Rhône-Alpes, soutenu à hauteur de 56,71 M€ qui met en œuvre des actions concrètes afin de répondre aux besoins croissants de compétences en technologies quantiques des ingénieur.e.s, chercheur.se.s, enseignant.e.s, chercheur.se.s et professeur.e.s, technicien.ne.s et cadres.

France 2030 en soutien de la décarbonation de la filière industrielle

Décarboner l'industrie en réduisant entre 2015 et 2030 35% les émissions de gaz à effet de serre des sites industriels et en déployant les solutions d'énergies renouvelables, telle est l'ambition de France 2030.

- 31 projets soutenus pour un montant de 154 millions d'euros

Exemple de projets lauréats :

C-DÉCIDÉ (Centre de Développement de Compétences pour une Industrie Décarbonée) - Hauts-de-France, soutenu à hauteur de 7,95 M€, ambitionne de faire de la Côte d'Opale, le territoire national de référence en matière de formation à la décarbonation de l'industrie en développant une « Décarbo Industrie Académie ».

France 2030 prépare les métiers d'avenir de la transition écologique (nucléaire, hydrogène décarboné...)

Dans la filière nucléaire, l'enjeu en matière de compétences et de formations est particulièrement important puisque la relance du nucléaire français nécessitera plus de 100 000 recrutements dans les dix prochaines années, à tous niveaux de compétences et de qualifications, et dans des segments très divers.

- 10 projets soutenus pour former aux besoins des filières nucléaire et hydrogène décarboné pour un montant de 94 millions d'euros

Exemple de projets lauréats :

Le projet 3NC, « Normandie, Nucléaire, Nouvelles Compétences » – 3NC soutenu à hauteur de 42 M€ ambitionne, grâce à une collaboration entre plus de 20 partenaires industriels, institutionnels et acteurs de la formation, de développer les compétences dans le nucléaire, de renforcer les capacités de formation et d'enrichir les contenus. 3NC renforcera l'offre de formation sur l'ensemble du territoire normand avec une attention particulière portée à la féminisation des métiers. Les formations s'adresseront aux jeunes en formation initiale, du bac-3 au bac+8. Des personnes éloignées de la formation ou de l'emploi se verront également proposer des parcours de formation.

France 2030 forme aux enjeux de l'innovation en santé

Revenir en tête d'une médecine plus préventive, plus innovante, plus personnalisée et relocaliser la production en France tel est l'enjeu aujourd'hui de notre système médical. La révolution médicale se fera avec la conjugaison des innovations en santé et du numérique au sens global.

Parmi les objectifs est la réussite de la transition avec le numérique vers une médecine plus préventive et plus personnalisée dans le respect de la protection des données personnelles, la préparation aux risques de survenue de nouvelle crise sanitaire majeure et l'accélération de la Biothérapie et la Bioproduction en France.

- 31 projets soutenus pour un montant d'environ 79 millions d'euros

Exemple de projets lauréats :

1H-EID - Île-de-France, soutenu à hauteur de 5,50 M€ est un projet visant à mettre en place une formation d'excellence dans le domaine des pathogènes (ré)émergents pour relever les défis majeurs auxquels les générations futures seront confrontées dans un monde globalisé. Le

projet se développera sur 4 axes : formation, internationalisation, professionnalisation et innovations pédagogiques.

SAISON 2 DU DISPOSITIF « COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR » : MODALITES DE SOUMISSION DES PROJETS

En juin 2023, l'État lance la deuxième saison de l'AMI CMA avec la même volonté de rigueur et de simplification continue du processus de sélection pour faire émerger les projets transformants portés par des consortiums d'acteurs engagés dans la montée en compétence du capital humain. **Cette nouvelle saison est dotée de 650 M€ et s'achèvera avec l'épuisement des fonds.** Les principales nouveautés stratégiques concernent la création d'un nouveau volet « attractivité » et la mise à jour des fiches thématiques à l'aune du bilan de la saison une. Sur le plan de la procédure le jury de cette nouvelle saison **se voit doté de jeunes représentants une large partie des bénéficiaires** d'une part et des simplifications concernant le dépôt de candidatures sont introduites d'autres part :

- Une procédure au fil de l'eau : les dossiers peuvent être déposés à tout moment
- Pour les dispositifs de formation une procédure en deux temps

La lettre d'intention pour les dispositifs de formation devra être transmise par le responsable du projet sur le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Les dossiers complets pour les projets diagnostics et les dispositifs de formation devront être transmis sur le site : <https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/CMA/>

Les documents doivent être soumis sous forme électronique impérativement.

L'inscription préalable sur le site de soumission est nécessaire pour pouvoir soumettre un dossier.

L'appel à manifestation d'intérêt est prévu pour une durée de 5 ans 2021-2025, ou jusqu'à épuisement des ressources financières affectées à l'AMI. Le cahier des charges et l'ensemble des documents utiles sont disponibles sur : <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

En cas de besoin de renseignements concernant le processus administratif, écrire à : CMA@anr.fr et PIA4CMA@caissedesdepots.fr.

Contacts Presse :

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - presse@education.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion - sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche (ANR) - katel.lefloch@agencerecherche.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

À propos de l'Agence Nationale de la Recherche

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr   